



Sainte-Anne-des-Lacs

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné à tous les contribuables de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, par la soussignée, qu'une séance extraordinaire sera tenue à la salle Laurent-Brisebois située au 765 chemin de Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs, province de Québec, JOR 1B0, **à 19 h 00, le jeudi 18 septembre 2025** et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Exercice du droit de préemption visant le lot 1 922 202 du cadastre du Québec ;
2. Abolition de la *Politique relative à la prise en charge des voies de circulation privées par la Municipalité ou la priorisation de l'asphaltage de certains chemins publics*;
3. Approbation de factures ;

Donné à Sainte-Anne-des-Lacs, ce 12 septembre 2025.

Anne-Claire Robert
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public concernant la tenue d'une séance extraordinaire **à 19 h 00, le jeudi 18 septembre 2025**, en en affichant une copie au bureau de la Municipalité et en le diffusant sur le site Internet de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, le 12 septembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 septembre 2025.

Anne-Claire Robert
Directrice générale et Greffière-trésorière